



Communiqué de presse
Mercredi 7 février 2024

Mise en œuvre de la loi dite « Taquet » : deux ans après sa promulgation, la loi n'est toujours pas appliquée

Deux ans après la promulgation de la loi du 7 février 2022, dite « Loi Taquet », le collectif Cause Majeur ! a souhaité en mesurer l'effectivité pour les jeunes majeur·e·s, en s'appuyant sur les retours des professionnel·le·s de terrain. Un premier questionnaire diffusé en 2023 avait permis de dresser un bilan en demi-teinte, faisait état de nombreuses disparités territoriales et d'importantes marges de progressions. Deux ans après, la pleine effectivité de la loi n'est toujours pas au rendez-vous. Des difficultés demeurent pour de nombreux·ses jeunes majeur·e·s de la protection de l'enfance, encore victimes de sorties sèches et imposées.

73 acteur·rice·s de terrain (tel·le·s que des éducateur·rice·s, des chef·fe·s de service et des directeur·rice·s d'établissement) accompagnant plus de 3000 jeunes majeur·e·s sur 35 départements ont répondu au questionnaire. Si cette étude n'a aucune prétention scientifique, elle permet toutefois de mesurer certaines tendances et révèle de nouveau que les dispositions de la loi dite « Taquet » relatives à l'accompagnement des jeunes majeur·e·s sont encore loin d'être pleinement effectives sur le territoire national.

Quelques progrès observés dans l'accompagnement des jeunes majeur·e·s

Des progrès notables sont observés en termes d'accompagnement éducatif, mais cette amélioration avait déjà été constatée à l'aune du bilan du premier anniversaire de la loi. En effet, **les jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur sont pour la grande majorité accompagnés par un·e éducateur·rice référent·e** (90% des répondant·e·s l'affirment). De plus, **l'accompagnement dispensé est pluriel (éducatif, financier, aide au logement)** et semble facilité depuis l'adoption de la loi, bien que les accompagnements thérapeutiques ou administratifs restent bien en deçà des ambitions et des besoins.

Un manque d'application de la loi

Pour le reste, le collectif « Cause Majeur ! » s'inquiète de la non-application de la loi, qui devrait pourtant être effective deux ans après son adoption. En effet, notre enquête révèle que :

- Près de la moitié des répondant·e·s (49%) constate qu'il n'y a **pas d'augmentation du nombre de contrats jeune majeur·e délivrés** dans leur département et une majeure partie des acteur·ice·s de terrain (66%) constatent que **ces contrats ne vont pas jusqu'à 21 ans comme le dispose la loi** ;
- 49% des professionnel·le·s interrogé·e·s constatent qu'il n'y a **pas d'augmentation du nombre de contrats jeunes majeur·e·s** et 41% ne remarquent **pas d'allongement dans la durée des**

contrats (dont la durée moyenne est de 11 mois avant renouvellement et de 20 mois après renouvellement) ;

- Les conseils départementaux justifient encore trop souvent des **refus d'accompagnement par des raisons non conformes à la loi** (exemple : le ou la jeune n'a pas de projet scolaire ou professionnel), confirmant ainsi les craintes du collectif quant au caractère arbitraire des évaluations des situations et de l'attribution des accompagnements jeunes majeur-e-s ;
- Pour 44% des répondant-e-s, **les jeunes majeur-e-s ne sont pas priorités dans l'accès au logement social**. Pourtant, l'absence de toit est un frein majeur à toutes les autres formes d'inclusion (professionnelle, sociale, affective, etc.) ;
- **L'entretien six mois après la sortie des jeunes est organisé pour seulement 11% des répondant-e-s** ;
- Les témoignages des professionnel-le-s interrogé-e-s sur la situation des mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s et des jeunes majeur-e-s étranger-e-s sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance sont alarmants et **font état d'un double système de la protection de l'Enfance. 43% d'entre eux et elles considèrent que les jeunes majeur-e-s étranger-e-s ne bénéficient pas de la même qualité d'accompagnement que les autres jeunes dans leurs départements. Seuls 37% estiment que les mineur-e-s non accompagné-e-s sont épaulé-e-s dans leurs démarches pour obtenir un titre de séjour**. De plus, sont dénoncés en toile de fond un manque de places dans les structures mais aussi d'éducateur-ric-e-s et de budget, convergeant vers une plus forte pression à l'autonomie pour des jeunes exposés à de multiples vulnérabilités.

En conclusion, si nous pouvions parler de bilan en demi-teinte en 2023, l'absence d'amélioration notable deux ans après l'entrée en vigueur de la loi devient inquiétante. Les mêmes problématiques d'inégalités territoriales et de manque d'accès aux droits persistent. « Cause Majeur ! » continue sa mobilisation en faveur d'une pleine effectivité de la loi sur l'ensemble du territoire. Pour rappel, selon le collectif, cette loi qui doit par ailleurs être modifiée **afin que TOU-TE-S les jeunes en situation de vulnérabilité aient les mêmes droits et puissent être accompagné-e-s jusqu'à 25 ans si nécessaire, quel que soit leur parcours ou origine.**

Les résultats exhaustifs de l'enquête de cette année et de l'année dernière ainsi que le document de positionnement du collectif Cause Majeur ! sont accessibles sur demande.

Contacts presse :

- Coordination / SOS Villages d'Enfants : Diane Semerdjian, Responsable plaidoyer / dsemerdjian@sosve.org – 06.64.45.40.89 ;
- Citoyens & Justice : Sophie Diehl, Responsable Pôle Justice des Enfants et des Adolescents / s.diehl@citoyens-justice.fr – 06.03.87.17.06 ;
- Apprentis d'Auteuil : Anne Lambert-de-Cursay, Responsable des Relations Médias / anne.lambert-de-cursay@apprentis-auteuil.org – 07.61.29.58.70

Lancé en mars 2019, le **collectif Cause Majeur !** rassemble plus de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel-le-s) qui ont décidé de s'unir pour **remettre au cœur des politiques publiques les jeunes majeur-e-s sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris-e-s en charge par la protection judiciaire de la jeunesse**. Cause Majeur ! plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur-e dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tout-e-s les jeunes.

Compte Twitter : @CauseMajeur